

bertrandfenart1 (par Internet)

Faisant suite aux discussions du 04 janvier avec les commissaires enquêteurs à Baden, je complète mes remarques :

- Niveau de retour de l'enquête publique, communication et validité ?

D'après les échos que j'ai et le constat du très faible niveau de visites aux commissaires enquêteurs, on peut objectivement se poser la question de la qualité nécessaire à une communication vers le public de la zone concernée. Même si la réglementation est respectée en terme de communication, elle est inefficace au vu des enjeux du SMVM et du retour nécessaire pour que les principes démocratiques soient respectés. Les modalités et la réglementation doivent faire l'objet d'une information aux élus pour qu'elles soient modifiées.

- Synthèse ?

L'ensemble du dossier est énorme, il est aussi très descriptif de la situation, mais il manque une synthèse claire des décisions et réglementation susceptibles d'être prises concrètement. (hiérarchisation, imbrication, calendrier etc.) Dans le fond ou est le schéma ?

- Valeur des statistiques du SMVM du golfe de Morbihan

Il est impensable que la zone de Ploëren soit absente de l'étude et des statistiques. Cela rend l'étude déséquilibrée est peu recevable en l'état. C'est d'autant plus étonnant au regard d'autres zones prises en compte.

- Représentation des moniteurs guide de pêche

A ma connaissance, les moniteurs guide de pêche, qu'ils soient "jeunesse et sport » et/ou "marins pro" ne sont pas représentés dans ce travail préparatoire alors que le golfe du Morbihan est devenu la première zone de pêche de loisir en mer de France et enrichit notre économie locale de milliers de touristes.

Je rappelle qu'au moment où la voile a vécu une crise importante (2008) en partie lié au manque de renouvellement lié à l'âge, la pêche de loisir s'est incroyablement développée grâce aux jeunes qui se sont réappropriés cette activité abandonnée par leurs parents et en partie grands-parents. Dans les années 1980 à 2000 la pêche était encore considérée comme ringarde avec l'image du pêcheur assis sur son tabouret, sa gaule à la main !

Nos jeunes sont mieux à découvrir la nature et la pêche qu'au bistrot. Que feront-ils lorsqu'on aura tout interdit sous prétexte d'équipements ou d'industries pseudo verte ou écologiques portées par des dogmatiques ou absorbeurs de subventions (hydroliennes...)?

- PIB par activité absent

Les commentaires où orientations prises ne semblent pas faites en regard du PIB réel des activités, mais plus sur des critères subjectifs, ou liés à la force des communications professionnelles. Le manque de tableaux indiquant la réalité économique des activités concernées fait perdre de la valeur aux remarques et commentaires.

- Nombre de places de bateau

Il me semble que le nombre de places de bateaux lorsqu'on intègre les places accordées en saison touristique soit chaque année en évolution. Or il me semblait qu'on avait déjà atteint le maximum depuis un moment. Un comptage en saison intégrant tous les types de mouillages ou pontons serait peut-être nécessaire ?

- Nuisances sonores

Page 70 : Les nuisances sonores des Jet skis, vieux moteurs 2 temps etc. Le golfe étant fermé le bruit perçu à la côte ou par les oiseaux sauvages en est augmenté. D'autant que je ne constate jamais de Jet-ski, à quelques exceptions près, respectant les vitesses autorisées. Il en est de même pour les feux d'artifice sur l'eau ou proche de l'eau dont la puissance du son et la distance parcourue sont démultipliés sur l'eau. Ces plaisirs éphémères et coûteux ont une double nuisance.

- Nuisance lumières

Les éclairages de la côte par des bateaux à passagers pour les soirées nocturnes sont très dérangeants pour les oiseaux et la faune sauvage. La lumière violente qui arrive progressivement a un effet de lever du jour, particulièrement accentué les nuits brumeuses. Qu'on ne s'étonne pas des conséquences sur la raréfaction de la faune sauvage.

D'autre part, les riverains sont mis en évidence et dérangés au même titre qu'une torche sur un visage la nuit. La vue des passagers se concentre sur un point central éclairé. Il y a un droit à ne pas être dérangé et vu à son domicile la nuit. (je ne suis pas concerné directement)

- Droit à la vue

le golfe au début du vingtième siècle était assez nu et peu arboré. Au fil du temps de nombreuses habitations perdent la vue sur le golfe au profit unique des habitations jouxtant le bord de la côte. On limite la hauteur des habitations, pourquoi ne pas réglementer mieux la hauteur des arbres. Si tout ne peut pas être réglementé, les abus pourraient être interdits comme planter une rangée de peupliers (non habituels de la zone) derrière son domicile de telle façon que les autres habitations soient privées de vue etc.

- Exercices aériens et bruit

Très régulièrement un petit avion vient faire ses manœuvres et acrobaties au dessus du golfe, des habitations et de l'eau. Outre que la hauteur minimale n'est pas toujours respectée, la répétition et la durée sont insupportables pour les habitants de la zone. En même temps des dizaines de milliers d'habitants sont dérangés et je ne parle pas de la faune sauvage. Comment fut-on interdit de ce type de pratiques.

D'autre part, ne peut-on pas interdire les engins dont le niveau de bruit en vol dépasse un certain niveau. Peuvent-ils être équipés d'accessoires limitant l'échappement ?

Il pourrait en être de même pour les petits moteurs deux temps anciens dont le niveau est inacceptable pour une mer fermée. Une date limite de changement devrait être mise en place : avant 2025 par exemple...

- Carte des tables ostréicoles

Les créations récentes de tables surélevées devant l'île de la Jument côté ouest ou le long du piège à poisson côté est sont-elles nouvelles ou la réutilisation de concessions plus anciennes ? Je n'avais pas souvenir de parcs à cet endroit ? Dans le même temps je suis sidéré par le nombre de tables à l'abandon. Une carte devrait être tenue avant d'envisager de nouvelles. Le nettoyage et l'enlèvement des équipements professionnels anciens laissés en bord de mer pourrait être aussi organisé et aidé.

- Zones de repos des oiseaux migrateurs

Il est anormal que les parcs à palourdes et bassins de la zone de la tour Vincent à Arradon ne soient pas considérés comme devant être protégés et donc ne pas être modifiés comme les textes le prévoient. Tout l'hiver, c'est une centaine de bernaches qui viennent s'y nourrir. (cf. photo de la zone) Je rappelle que leur alimentation dans cette zone est l'algues vertes (*Ulva armoricana*). (+ présence régulière de chevaliers, Goélands, mouettes et grands cormorans en nombre remarquable. La transformation des parcs à palourde en tables surélevées déjà commencée est anormale au-delà même des nombreux inconvénients autres liés à leur surdensité.

